



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

Conférence de consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya

DOCUMENT DE CADRAGE N° 7

Mise en place de l'atelier

« **Réaménagement et valorisation des espaces publics** »

Janvier 2022

Version n° 1 en date du 4 février 2022, susceptible d'être mise à jour, pour validation le 26 février 2022

Dans le cadre de la Conférence de Consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya, la question de la réhabilitation des espaces publics dégradés du village est primordiale. Elle est prise en compte par la mise en place d'un groupe de travail dénommé :

Atelier n°4 « Réaménagement et valorisation des espaces publics »

Cet atelier portera une vaste concertation publique sur la question de la réhabilitation des espaces publics dégradés du village, dans le prolongement de celle qui a été entreprise pendant l'été 2021 avec les enseignants-chercheurs en architecture de l'école de Marseille-Luminy, et leurs étudiants.

On entend par espaces publics, toutes les emprises non cadastrées placées sous la responsabilité de la commune (rues, places, courées et sentiers publics), du département (boulevard Rouvier) ou de l'Etat (lit des cours d'eau domaniaux : Roya et Lavina).

N-B : Les parcelles cadastrées, bâties ou non, sont des propriétés privées, même si elles appartiennent à la commune, au département ou aux domaines de l'Etat, et n'obéissent pas aux mêmes règles et obligations de gestion que les espaces publics.

Le présent document résume les motivations de l'atelier dénommé : Atelier n°4 « Réaménagement et valorisation des espaces publics ».

La reprise de la concertation amorcée en 2021 permettra d'approfondir les propositions préliminaires d'aménagement des espaces publics, en les confrontant avec réalisme aux conditions physiques (notamment les risques et le climat), socio-économiques, juridiques, etc. pour préfigurer les cahiers des charges sectoriels, les feuilles de route pour la programmation des chantiers, ainsi que les nouveaux règlements d'urbanisme (si cela s'avère nécessaire), à l'appui des objectifs.

L'atelier définira sa méthode de travail, notamment pour les enquêtes de terrain qu'il souhaite mener afin de lister les améliorations attendues de la population, qu'elles soient très ponctuelles ou plus stratégiques. Il recueillera les attentes des Breillois.

Les attentes soulignées pendant les réunions de préfiguration de l'atelier, sont le retour de l'attractivité générale du village, l'amélioration des déplacements et de la sécurité des personnes handicapées et dépendantes, ainsi que le retour de la jouissance individuelle, comme de la vie sociale, dans les espaces publics intramuros, de l'enfance à la vieillesse. Ces objectifs sont appuyés par les travaux sectoriels des autres ateliers.

Il est important que cet atelier puisse réunir un « panel » représentatif de la population : diversité des générations, des activités, des attentes, des statuts : propriétaires, locataires, résidents principaux et secondaires, dans le village et hors village...

Autour des résidents breillois qui le souhaitent, l'atelier réunira les représentants des autorités et administrations concernées par ces questions, ainsi que des experts dans les domaines suivants : urbanistes, architectes, sociologues, économistes...

L'atelier se préoccupera des modifications majeures qui s'imposent pour l'avenir du village, comme des petites améliorations locales à identifier par chacun. Il travaillera en synergie avec les autres ateliers sur les questions communes.

Le site de l'ASPB diffusera les informations historiques, socioéconomiques et techniques pouvant intéresser l'atelier, ainsi que ses propres observations et conclusions, qui seront ainsi mises à disposition de la population, des autorités, et des experts qui seront consultés.

Les informations relatives aux attentes des Breillois et aux expertises sur l'impact des modifications urbaines prévisibles seront partagées sur la page du site de l'ASPB dédiée à l'*Atelier n°4*.